

Choisir une orientation après le Baccalauréat

- Année scolaire 2011/2012 -

Rencontrer la conseillère d'orientation psychologue : Mme PISANI

au lycée : le lundi (prise de rdv sur le cahier à l'infirmerie)

au CIO : le mercredi de 13h à 17h30 sur rdv (01.40.44.84.01)

S'informer :

- au CIO du 6^{ème}/14^{ème} (132 rue d'Alésia, 14^{ème})
- au CIDJ (101 quai Branly, 7^{ème})
- à la Cité des Métiers (30 avenue Corentin Cariou, 19^{ème})
- aux journées portes ouvertes des universités et des écoles (à partir de janvier)
- aux salons (*liste ci-dessous non exhaustive, cf : www.ac-paris.fr > CIO enseignement sup*) :

| | | |
|--|---------------------|--|
| Salon Européen de l'éducation de Paris | 24 au 27 nov. 2011 | Parc des expositions M° Pte de Versailles |
| L'Etudiant - Salon des grandes écoles de commerce et d'ingénieurs ; des métiers de l'environnement ; santé, social | 9 au 11 déc. 2011 | Espace Champerret M° Pte de Champerret |
| Salon Admission Post Bac | 6 et 7 janv. 2012 | Gde Halle de la Villette M° Pte de la Villette |
| CCIP - La nuit de l'orientation | 21 janv. 2012 | Bourse du commerce M° Louvre-Rivoli |
| ADREP - Enseignement supérieur | 27 et 28 janv. 2012 | Espace Champerret M° Porte de Champerret |
| L'Etudiant - Salon des Formations artistiques ; des carrières internationales | 27 au 29 janv. 2012 | Parc des expositions M° Pte de Versailles |

Se documenter :

Brochure "Après le bac : choisir ses études supérieures" de l'ONISEP (distribuée gratuitement).

Guide "Procédure admission post-bac : Le guide" (distribué gratuitement).

Collections de l'ONISEP : Dossiers, Parcours, (consultables au CDI et au CIO) :

Fiches "Info Licence" téléchargeables sur la partie "publications en Ile-de-France" du site ONISEP



Surfer :

www.admission-postbac.fr

www.ac-paris.fr

www.onisep.fr

www.etudiant.gouv.fr

www.grandesecoles-postbac.fr

www.iut-idf.org

www.crous-paris.fr

les sites des universités

La procédure Admission Post-Bac

Vous devez faire des vœux de formation, sachant qu'**1 vœu = 1 formation dans 1 établissement**.

Vous pouvez faire **36 vœux au maximum, 12 par filière d'étude** (L1, BTS, DUT, MANAA, Ecoles d'ingénieurs, CPGE) **et seulement 6 par spécialité de CPGE** (MPSI, PCSI, PTSI, BCPST, Economique et commerciale, Lettres).

Vous classez les différents vœux (*les établissements ne savent pas en quelle position vous les placez*).

Attention cette étape est très importante car lorsqu'un vœu est validé en phase définitive, il annule tous les vœux classés en dessous.

Vous validez définitivement ces choix en imprimant une fiche par vœu.

Vous transmettez des dossiers "papier" aux établissements qui l'ont demandé lors de la procédure.

(bulletins de première, des deux 1ers trimestres de terminale, relevé de notes des épreuves anticipés du bac, lettre de motivation...)

Lors des phases de réponse, vous avez 4 formulations possibles :

| | |
|--|---|
| Oui définitif | "J'accepte définitivement la proposition qui m'est faite, et je renonce aux autres vœux" |
| Oui mais | "J'accepte la proposition, mais je maintiens les vœux mieux classés sur ma liste" (<i>uniquement s'ils sont "en attente"</i>) |
| Non mais | "Je renonce à la proposition qui m'est faite, mais je maintiens les vœux mieux classés sur ma liste" (ATTENTION : <i>refus sans savoir si d'autres propositions seront faites</i>) |
| Démission générale : "Je ne suis plus candidat pour aucune formation" | |

Vous disposez d'un délai de 5 jours pour répondre à la proposition qui vous est faite. En l'absence de réponse dans les délais impartis vous devenez "candidat démissionnaire" : tous vos vœux sont annulés.



Le calendrier

- **Judi 1er décembre** : ouverture du site APB, informations sur la procédure et le détail des formations.
- **Du 20 janvier au 20 mars** : création de votre dossier d'inscription et **saisie de vos vœux** de poursuite d'études.
- **Avant le 2 avril** : **transmission des dossiers "papier"** par les élèves aux établissements d'enseignement supérieur qui ont demandé la constitution d'un dossier.
- **Jusqu'au 31 mai** : modification possible du **classement des vœux** (On peut aussi déclasser des vœux, mais on ne peut plus en ajouter depuis le 20 mars).
- **Du 8 au 10 mai** : consultation de la **bonne réception des dossiers** par les établissements destinataires.
- **Du 7 juin 14h au 12 juin 14h** : **1ère phase de proposition** d'admission et de réponse des candidats.
- **Du 21 juin 14h au 26 juin 14h** : **2ème phase de proposition** d'admission et de réponse des candidats.
- **Du 12 juillet 14h au 17 juillet 14h** : **3ème phase de proposition** d'admission et de réponse des candidats.
- **Fin juin / début juillet** : **inscription administrative** dans l'établissement d'accueil. Les dates et conditions d'inscription sont propres à chaque établissement, cette inscription est obligatoire.

Les formations gérées par le portail APB :

- **Les Licences 1 (L1), 1ère année d'université (y compris 1ère année commune aux études de santé).** Filières non sélectives sauf pour les L1 en tension (c'est à dire très demandées). Sélection sur dossier pour les licences bidisciplinaires et bi-cursus, test de langues pour les filières LEA (Langues Etrangères Appliquées).
- **Les CPGE, Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles.**
- **Les DUT, Diplômes Universitaires de Technologie.**
- **Les BTS(A), Brevets de Technicien Supérieur (Agricole).**
- **Le DCG, Diplôme de Comptabilité et de Gestion.**
- **Certaines écoles d'ingénieurs post-bac, écoles de commerce, écoles d'art.**
- **Les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture.**
- **Les MAN, classes de mise à niveau hôtellerie.**
- **Les MANAA, classes de mise à niveau en arts appliqués.** Recrutement très sélectif sur dossier, entretien et book.
- **La Préparation aux Cours Scientifiques (PCSO).** Recrutement sélectif sur dossier.
- **Les DTS (Diplôme de Technicien Supérieur d'imagerie médicale et manipulateur radiologie).** Recrutement sélectif sur dossier.

☞ **A savoir :** Après le premier semestre universitaire des passerelles existent pour se réorienter vers une autre licence ou vers d'autres filières comme le BTS et le DUT. Il est nécessaire de se renseigner assez tôt auprès du SCUIO (service commun universitaire d'information et d'orientation) de votre université pour connaître les modalités d'inscription. Le CIO Enseignements supérieurs (Sorbonne, 47 rue des écoles- Paris 5ème) recense toutes les réorientations possibles en île de France.

ATTENTION : certaines formations ne font pas partie d'APB :

Les formations paramédicales et sociales : elles recrutent toutes sur concours. Attention il est nécessaire de s'inscrire très tôt dans l'année, se renseigner des dates de concours sur www.sante.gouv.fr et www.onisep.fr

Des écoles postbac de commerce, d'ingénieur, ou d'art : recrutent sur concours, dossier, book pour les formations artistiques...

Les IEP et Sciences-Po Paris (www.sciences-po.fr), **l'université Paris Dauphine** (www.dauphine.fr), **l'école supérieure d'architecture - ESA** (www.esa-paris.fr), sont aussi des formations sélectives qui ont leur propre mode de recrutement.

Pour tout renseignement sur les formations et les procédures d'inscription, allez sur le site d'admission post-bac à partir du 1^{er} décembre 2011 : **www.admission-postbac.fr**



Pour choisir votre parcours et réussir votre orientation, vous devez vous informer sur les formations, leurs contenus, les aptitudes requises... mais aussi réfléchir à ce qui vous convient en fonction de vos goûts.
Construisez votre parcours en vous posant les bonnes questions !

